

COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA MAIRIE LE :

MARDI 8 FÉVRIER 2022 à 20 h 00

AFFICHÉ LE : **2 FÉVRIER 2022**

ORDRE DU JOUR :

➤ **Décisions du Maire**

➤ **Délibérations**

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2022.
2. Mise en place des 1607 heures.
3. Rapport dans le cadre du débat sur la protection sociale complémentaire.
4. Actualisation et suppression de postes permanents à temps complet et incomplet.
5. Fusion administrative des écoles publiques de Vaux-sur-Mer.
6. Dénomination de voie : Rue Suzanne Noël.
7. Festival " Images In Vaux " 2022 – Prix.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 8 février à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX-SUR-MER,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à
l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
A la Mairie, sous la présidence du Maire Monsieur Patrice LIBELLI,
Date de la Convocation : le mercredi 2 février 2022,

PRÉSENTS : ADAM Agnès, ARIGNON Michel, CARPENTIER Lydie,
COUVERT-PAVAILLON Cloé, FAUCHER Dominique, FERNANDES
David, GIRAUDOT Josiane, GRASSET Jean-Michel, HUBERSON-
DEBRY Sophie, LE NAOUR Éric, LIBELLI Patrice, OLAGNIER Jocelyne,
PALISSIER Colette, PIET Jean-François, PUGENS Véronique, RENU
Béatrice, ROCHETEAU Sylvie, STEULLET Emmanuelle,

ABSENTS REPRÉSENTÉS : ARGUELLES José-Luis par ROCHETEAU
Sylvie, CAMEL Ludivine par RENU Béatrice, DEFOIX Christophe par
LIBELLI Patrice, LE NAOUR Bénédicte par LE NAOUR Éric, LAZARE
Muriel par ARIGNON Michel, LESPINAS Michel par PALISSIER Colette,
YALA Akli par GRASSET Jean-Michel,

ABSENTS : COLUS Pierre-Henry, DEVOUGE Stéphane,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OLAGNIER Jocelyne,

Nombre de membres en exercice : 27 - Présents : 18- Votants : 25

Délibération n° **2022/02.08/01**

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Le conseil municipal a pris acte à la majorité avec 3 abstentions de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2022.

Délibération n° **2022/02.08/02**

MISE EN PLACE DES 1607 HEURES

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'abroger la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2001 relative à l'aménagement et la réduction du temps de travail des agents de la commune de Vaux-sur-Mer et de dire que pour l'année 2022, le nombre de jours d'ARTT sera réduit de 0,5 jours car la mise en place des 1607 heures sera mise en œuvre au 1^{er} mars 2022 (au lieu du 1^{er} janvier 2022).

Délibération n° **2022/02.08/03**

RAPPORT DANS LE CADRE DU DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le Conseil Municipal a pris acte, des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021) et a donné son accord de principe pour participer à toutes actions menées par le Centre de Gestion 17 en matière de prestations sociales complémentaires.

Délibération n° **2022/02.08/04**

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET INCOMPLET

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'actualiser au 1^{er} janvier 2022 les grades d'auxiliaires de puériculture et de supprimer à compter du 1^{er} Mars 2022 :

- un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet (20/35^{ème}) et un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet (32/35^{ème}) suite au recrutement sur un poste à temps complet intervenu le 01/12/2021 ;
- un emploi d'Adjoint Technique à temps complet libéré suite à un avancement de grade au 01/01/2022.

Délibération n° **2022/02.08/05**

FUSION ADMINISTRATIVE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE VAUX SUR MER

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire du groupe scolaire effective à la rentrée scolaire 2022.

Délibération n° **2022/02.08/06**

DÉNOMINATION DE VOIE : RUE SUZANNE NOËL

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de dénommer la voie de desserte interne pour permettre l'identification des constructions de l'opération de la société SNC VAUX SUR MER situées avenue de Courlay : rue Suzanne Noël.

Délibération n° **2022/02.08/07**

FESTIVAL " IMAGES IN VAUX " 2022 - PRIX

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, De fixer les prix du festival « Images in Vaux » comme proposé ci-dessous :

Concours photos :

- * 1^{er} prix de 100 €
- * 2^{ème} prix de 80 €
- * 3^{ème} prix de 50 €

- Concours peinture :

- * 1^{er} prix de 200 €
- * 2^{ème} prix de 150 €
- * 3^{ème} prix de 100 €